

Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), Chronique sociale, 2018.

EXERCICE 4.9.

Comment coopèrent les acteurs dans le processus de construction du projet ?

Exemple de la Scic l'Atelier Paysan¹

Le projet permet plusieurs formes de coopération ou de collaboration :

- la **collaboration entre les paysans** qui échangent, partagent des idées, des savoirs, des savoir-faire et des outils. Elle est souvent choisie, parfois nouvelle, sans rapport de hiérarchie (contributive), basée sur des intérêts convergents, des enjeux communs. Elle change leur manière de penser leur outil de travail en étant dans le partage ouvert (*open source*) de leurs savoirs, savoir-faire et outils. Cette coopération permet la constitution à la fois de ressources et le renforcement de capacités de chacun. Elle permet de comprendre l'intérêt de l'auto-construction et de l'*open source*. Elle a été facilitée par les moyens (outils, actions et ressources humaines) mis à disposition par l'Atelier Paysan.
- la **coopération entre paysans, réseaux agricoles, financeurs citoyens au sein de la Scic** : les uns font vivre le principe de l'Atelier Paysan en contribuant à l'émergence des innovations paysannes, à leur partage et diffusion libre ; les autres les appuient techniquement, les accompagnent, favorisent leur collaboration ; les derniers apportent des moyens financiers pour faire vivre le réseau. La coopération est choisie, nouvelle pour partie (intégration des citoyens *via* la mise en place de financement participatif et de la Scic), non hiérarchique et basée sur des intérêts communs. Elle change les relations entre professionnels (paysans et réseaux) et citoyens, et permet de constituer et renforcer les moyens et les ressources des réseaux de paysans (apport de financements autres que publics, partage de ressources intellectuelles et techniques, moyens d'animation). Elle contribue à renforcer les compétences et capacités, et à construire de nouvelles solutions techniques et organisationnelles. Cette coopération permet de comprendre son intérêt et donc sa reconnaissance à l'interne et à l'extérieur. Elle a été facilitée par l'animation assurée par l'équipe salariée et les co-gérants, et la création de la société coopérative qui permet une autre gouvernance et la mobilisation de sources de financement diversifiées.
- la **coopération entre la Scic l'Atelier Paysan, les autres réseaux et acteurs du développement agricole, et les acteurs institutionnels**, notamment le ministère de l'Agriculture, dans le cadre de projets et d'instances à l'échelle régionale, nationale et européenne : l'Atelier Paysan est reconnu et invité dans certains réseaux ou instances techniques où participent des acteurs ayant des intérêts divergents. Il participe ou est à l'origine de projets nationaux ou européens auxquels il associe certains réseaux. La coopération n'est pas forcément choisie, et souvent nouvelle (pas d'antériorité). Elle n'est

¹ Voir présentation de la Scic l'Atelier Paysan dans l'exercice 2.3.

pas hiérarchique, mais les rapports ne sont pas égaux (exemple avec les services de l'État). Les enjeux ne sont pas toujours partagés ou compris, et peuvent être opposés. L'Atelier Paysan est un nouvel acteur reconnu dans les réseaux de développement agricole (collectif des ONVAR, réseau INPACT). En participant à ces réseaux et ces instances, il change, voire bouscule, la façon de penser le développement agricole dans ses manières de faire, qui relèvent de méthodes collaboratives et *open source*, ses manières de s'organiser (équipe, société coopérative), et ses manières de mobiliser et constituer des ressources (compétences, moyens matériels et financiers...). Il propose et apporte de nouvelles solutions d'organisation pour construire de nouvelles réponses aux questions posées par le monde agricole. La participation de l'Atelier Paysan à ces réseaux et instances contribue à sa reconnaissance, sa légitimité, et lui donne le droit de proposer et négocier de nouvelles règles et relations.